



VOS AMBIANCES MUSICALES

Rapport de gestion | Exercice 2018

Pour les trois mois et six mois clos le 30 septembre 2017



STINGRAY

TABLE DES MATIÈRES

Survol	3	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	13
Principaux indicateurs de rendement	3	Situation financière consolidée aux 30 septembre 2017 et 31 mars 2017	14
Faits saillants des résultats financiers et des activités	4	Résultats financiers pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	15
Principales informations financières consolidées	6	Situation de trésorerie et ressources en capital pour les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	18
Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS	7		
Résultats financiers pour les trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016	8		

BASE D'ÉTABLISSEMENT ET INFORMATION PROSPECTIVE

Le présent document, qui comprend le rapport financier et le rapport de gestion annuels de Groupe Stingray Digital Inc. (« Stingray » ou la « société »), doit être lu parallèlement aux états financiers consolidés intermédiaires non audités et aux notes y afférentes pour les trimestres et les semestres clos les 30 septembre 2017 et 2016 et aux plus récents états financiers consolidés audités de la société et au rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 mars 2017. Le présent rapport de gestion est basé sur les renseignements dont la société disposait au 8 novembre 2017. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur SEDAR, au www.sedar.com.

Le présent rapport de gestion contient de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Cette information prospective comprend, sans s'y limiter toutefois, des énoncés concernant les attentes de la direction au sujet de la croissance, des résultats d'exploitation et de la performance futurs de la société ainsi que de ses perspectives d'affaires. Cette information prospective porte, entre autres, sur nos objectifs et sur les stratégies mises en œuvre pour les atteindre, ainsi que sur nos opinions, nos projets, nos attentes, nos prévisions, nos estimations et nos intentions, et peut comprendre d'autres énoncés de nature prévisionnelle, ou qui dépendent d'événements ou de conditions à venir ou s'y rapportent. On reconnaît les énoncés contenant de l'information prospective à l'emploi de mots et d'expressions comme « pouvoir », « s'attendre à », « prévoir », « supposer », « avoir l'intention de », « planifier », « croire », « estimer », « indications », « continuer », entre autres, ainsi qu'à l'utilisation du futur et du conditionnel, bien que ce ne soit pas tous les énoncés prospectifs qui contiennent ce genre de formulations. De plus, les énoncés faisant référence à des attentes, à des prévisions ou à d'autres interprétations d'événements ou de circonstances à venir contiennent de l'information prospective. Les énoncés qui contiennent de l'information prospective ne sont pas des déclarations factuelles, mais reflètent plutôt les attentes, les estimations et les projections de la direction concernant des événements futurs.

Bien que la direction soit d'avis que les énoncés prospectifs reflètent des attentes raisonnables, ils reposent sur ses opinions, ses hypothèses et ses estimations à la date de leur formulation et sont assujettis à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient donner lieu à des événements ou à des résultats réels sensiblement différents de ceux qui y sont exprimés. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques. Ces facteurs comprennent, entre autres, les risques présentés dans la notice annuelle pour l'exercice clos le 31 mars 2017, disponible sur SEDAR.

De plus, si l'une ou l'autre des hypothèses ou des estimations de la direction devait se révéler inexacte, les résultats et les événements réels pourraient probablement différer, voire sensiblement, de ceux exprimés de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion. Ces hypothèses comprennent, entre autres, celles qui suivent : notre capacité à générer des produits suffisants tout en contrôlant nos coûts et nos dépenses; notre capacité à gérer efficacement notre croissance; l'absence de changements défavorables importants dans notre secteur d'activité ou dans l'économie mondiale; les tendances dans notre secteur d'activité et sur nos marchés; l'absence de changement dans la législation, les politiques administratives ou les exigences réglementaires applicables à nos activités, y compris dans nos licences du CRTC; de légères modifications apportées au service de programmation sonore payante offert par les fournisseurs de télévision payante à la lumière des décisions d'orientation récentes du CRTC; notre capacité à gérer les risques de l'expansion internationale; notre capacité à entretenir de bonnes relations d'affaires avec nos clients, nos mandataires et nos partenaires; notre capacité à élargir notre infrastructure de vente et de distribution et nos réseaux de commercialisation; notre capacité à concevoir des produits et des technologies en phase avec l'évolution continue de la technologie et des normes industrielles, des produits de la concurrence et des préférences et exigences des clients; notre capacité à protéger notre technologie et nos droits de propriété intellectuelle; notre capacité à gérer et à intégrer les acquisitions; notre capacité à retenir les employés clés; et notre capacité à obtenir du financement suffisant, par emprunt ou par capitaux propres, pour soutenir la croissance de nos activités. Les acquéreurs éventuels sont donc priés de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés. Cette mise en garde vise toute l'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion. Les énoncés en question sont formulés uniquement en date du présent rapport de gestion. La société décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de modifier ces énoncés prospectifs, ou les facteurs ou les hypothèses qui les sous-tendent, que ce soit pour tenir compte de faits nouveaux ou d'événements ultérieurs ou pour quelque autre raison, à moins que la loi ne l'y oblige.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

La société estime que le BAIIA ajusté et la marge du BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour l'analyse de sa rentabilité opérationnelle, abstraction faite des décisions relatives au financement, des éléments hors trésorerie et des stratégies fiscales. La comparaison avec les pairs est également facilitée étant donné que les sociétés ont rarement la même structure du capital et la même structure de financement. La société estime que le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action sont des mesures importantes, car elles démontrent la rentabilité nette de ses activités principales. La société est d'avis que les flux de trésorerie disponibles ajustés constituent une mesure importante pour l'évaluation de la trésorerie générée compte tenu des dépenses d'investissement et des charges non liées aux activités principales. Cette mesure démontre la trésorerie disponible pour procéder à des acquisitions d'entreprises, verser des dividendes et réduire la dette. La société estime que la dette nette compte tenu et compte non tenu de la contrepartie conditionnelle et le ratio dette nette/BAIIA ajusté sont des mesures importantes pour évaluer l'importance de la dette au regard de l'état de la situation financière de la société. Toutes ces mesures financières non conformes aux IFRS ne sont pas des mesures du bénéfice ni des flux de trésorerie reconnues par les IFRS et elles n'ont pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Notre méthode de calcul de ces mesures financières pourrait différer de celles d'autres émetteurs et, par conséquent, notre définition de ces mesures pourrait ne pas être comparable à celle présentée par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont priés de noter que les mesures financières non conformes aux IFRS ne doivent pas être interprétées comme des substituts du bénéfice net établi selon les IFRS en tant qu'indicateurs du rendement de la société, ni des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en tant que mesures de la trésorerie ou des flux de trésorerie.

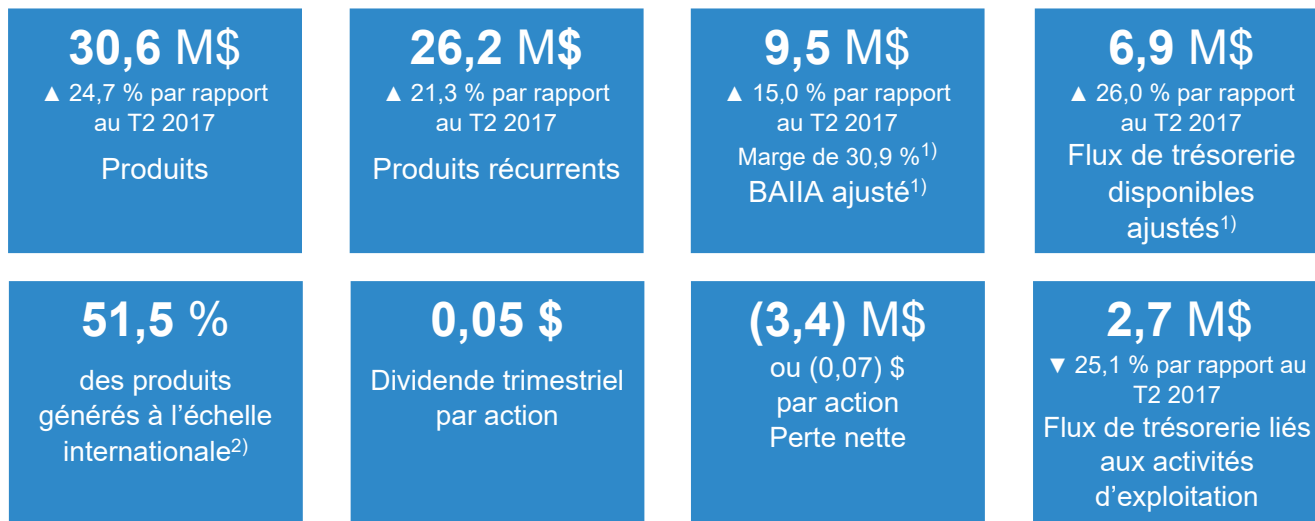
SURVOL

Stingray est un chef de file des fournisseurs interentreprises de solutions musicales multiplateformes et de solutions multimédias en magasin qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. La société compte approximativement 400 millions d'abonnés à des services de télévision (ou ménages) dans 156 pays. Elle diffuse de la musique et du contenu vidéo de haute qualité sur différentes plateformes, comme la télévision numérique, par satellite ou par protocole Internet, le Web, les applications mobiles et les consoles de jeu.

Le siège social de la société, qui regroupe près de 350 employés à l'échelle mondiale, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en France, en Israël, en Australie, en Corée du Sud et à Singapour, est situé à Montréal.

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT¹⁾

Trimestre clos le 30 septembre 2017

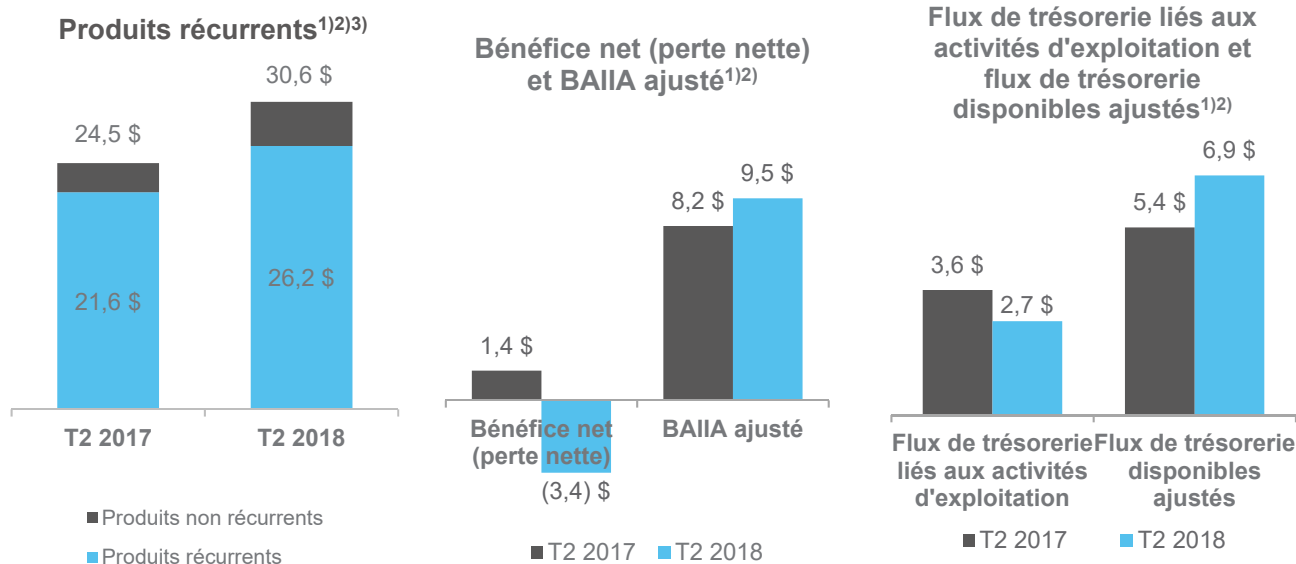


Notes :

1) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

2) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Trimestres clos les 30 septembre 2017 et 2016



Notes :

1) En millions de dollars canadiens.

2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

3) Les produits récurrents comprennent les frais d'abonnement et d'utilisation ainsi que les frais fixes facturés aux clients mensuellement, trimestriellement et annuellement pour des services musicaux continus. Les produits non récurrents proviennent essentiellement des services de soutien et d'installation, du matériel et des frais ponctuels.

Faits saillants des résultats financiers et des activités

Faits saillants du deuxième trimestre clos le 30 septembre 2017

Comparaison avec le trimestre clos le 30 septembre 2016 (le « deuxième trimestre de 2017 ») :

- Les produits ont augmenté de 24,7 % pour atteindre 30,6 millions de dollars, comparativement à 24,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- Les produits récurrents se sont élevés à 26,2 millions de dollars (85,6 % du total des produits), en hausse de 21,3 %.
- Les produits générés à l'échelle internationale (y compris les États-Unis et les autres pays), ont augmenté passant de 42,7 % à 51,5 %.
- Le BAIIA ajusté¹⁾ a progressé de 15,0 % pour s'établir à 9,5 millions de dollars, comparativement à 8,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- La marge du BAIIA ajusté¹⁾ s'est établie à 30,9 %, comparativement à 33,5 % au deuxième trimestre de 2017.
- La perte nette s'est chiffrée à 3,4 millions de dollars ((0,07) \$ par action), comparativement à un bénéfice net de 1,4 million de dollars (0,03 \$ par action) au deuxième trimestre de 2017.
- Le bénéfice net ajusté¹⁾ est demeuré stable à 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont chiffrés à 2,7 millions de dollars, comparativement à 3,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017.
- Les flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾ se sont élevés à 6,9 millions de dollars, comparativement à 5,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, en hausse de 26,0 %.

Faits saillants des activités

- Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple. Le dividende sera payable le 15 décembre 2017 ou vers cette date aux porteurs de ces actions inscrits en date du 30 novembre 2017.
- Le 25 octobre 2017, la société a annoncé la conclusion d'un accord sans précédent avec Farmacias del Ahorro, l'une des plus importantes chaînes de pharmacies au Mexique. En vertu de cette entente, Stingray fournira une programmation musicale et des technologies d'affichage numérique développées sur mesure pour plus de 1 600 pharmacies et cliniques au Mexique.
- Le 24 octobre 2017, la société a annoncé qu'elle a réalisé, par voie de prise ferme, le placement d'un total de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne et actions à droit de vote subalterne variable de Stingray au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40,0 millions de dollars et un produit net de 38,4 millions de dollars. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5,1 millions de dollars et un produit net de 4,9 millions de dollars.
- Le nombre d'abonnés payants aux services de vidéo sur demande dépasse désormais 218 000, un nombre qui comprend les clients grand public. Les gammes de services de vidéo sur demande de la société sont offertes comme un service grand public et par l'intermédiaire de grands fournisseurs de services de divertissement comme Amazon, Comcast, AT&T, Telefonica et Free. Elles permettent aux abonnés de profiter d'une programmation musicale choisie illimitée moyennant des frais mensuels.
- Le 23 octobre 2017, la société a annoncé que le Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») du United States Patent and Trademark Office a accédé aux demandes de Stingray et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard des brevets américains portant les numéros 8,769,602; 9,357,245; 7,320,025 et 9,351,045 détenus par Music Choice. Le 27 octobre 2017, le PTAB a accédé à la demande de la société et a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard du brevet américain portant le numéro 9,414,121. Par conséquent, les procédures de révision inter partes sont désormais amorcées à l'égard des cinq (5) brevets qui avaient été nommés dans la plainte initiale déposée par Music Choice à l'égard de la violation de brevets. Le 1^{er} novembre 2017, le juge présidant le procès pour violation de brevet se déroulant au Texas a accueilli la demande d'ajournement de la société et a ordonné que la date du procès en cours et que toutes les autres échéances des procédures soient suspendues en attendant l'audience de la requête pour suspension de la société.
- Le 4 octobre 2017, la société a annoncé l'arrivée de Stingray Classica, la chaîne télévisuelle consacrée à la musique classique la plus prisée au monde offerte aux abonnés de Vidéotron.
- Le 25 septembre 2017, la société a introduit la publicité sur l'application mobile Stingray Musique, un service offert à 90 % des Canadiens qui ont accès à Stingray Musique à même leur forfait télé. Afin de mieux répondre aux besoins des

annonceurs, la société permet désormais l'achat en temps réel de publicités sur son appli mobile. Tous les formats publicitaires sont offerts sur téléphones intelligents et tablettes numériques.

- Le 1^{er} septembre 2017, la société a conclu une entente à long terme avec Sony Music Entertainment lui donnant un accès privilégié à la totalité du catalogue condensé (vidéoclips) et du catalogue étendu (concerts) de la marque à des fins de distribution partout en Amérique du Nord.
- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de la société australienne SBA Music PTY Ltd. (« SBA »), un fournisseur de solutions multimédias en magasin pour une contrepartie totale de 4,0 millions de dollars australiens (3,9 millions de dollars).
- Le 31 juillet 2017, la société a annoncé l'acquisition de Satellite Music Australia PTY Ltd. (« SMA »), une filiale de Macquarie Media Operations PTY Ltd. et un fournisseur australien de solutions multimédias en magasin, pour une contrepartie totale de 6,2 millions de dollars australiens (6,2 millions de dollars).

Note :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2. Pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars canadiens)	Trimestre clos le				Semestre clos le			
	30 sept. 2017		30 sept. 2016		30 sept. 2017		30 sept. 2016	
	T2 2018		T2 2017		Cumul 2018		Cumul 2017	
	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits	Montants (en dollars)	Pourcentage des produits
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Produits récurrents	26 175	85,6 %	21 584	88,0 %	51 185	85,7 %	42 985	87,6 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 786	35,3 %	8 399	34,2 %	21 047	35,2 %	17 140	34,9 %
Frais de vente et de marketing	3 600	11,8 %	2 894	11,8 %	7 165	12,0 %	5 913	12,0 %
Frais de recherche et développement, de soutien et de technologies de l'information	3 079	10,1 %	2 190	8,9 %	6 057	10,1 %	4 539	9,2 %
Charges générales et administratives	10 258	33,5 %	4 501	18,4 %	15 755	26,4 %	7 983	16,3 %
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 226	17,1 %	4 528	18,5 %	10 388	17,4 %	8 289	16,9 %
Charges financières (produits financiers), montant net ³⁾	1 269	4,1 %	373	1,5 %	1 806	3,0 %	1 021	2,1 %
Variation de la juste valeur des placements	697	2,3 %	(250)	(1,0) %	1 131	1,9 %	(159)	(0,3) %
Bénéfice (perte) avant impôts	(4 336)	(14,2) %	1 892	7,7 %	(3 592)	(6,0) %	4 348	8,9 %
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	(3,1) %	487	2,0 %	(477)	(0,8) %	899	1,8 %
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	(11,1) %	1 405	5,7 %	(3 115)	(5,2) %	3 449	7,0 %
BAILA ajusté¹⁾	9 452	30,9 %	8 220	33,5 %	18 621	31,2 %	16 101	32,8 %
Bénéfice net ajusté¹⁾	5 407	17,7 %	5 405	22,0 %	11 110	18,6 %	10 612	21,6 %
Flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾	6 853	22,4 %	5 439	22,2 %	14 093	23,6 %	11 382	23,2 %
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 710	8,9 %	3 620	14,8 %	2 121	3,5 %	6 342	12,9 %
Dettes nettes	65 245	—	38 514	—	65 245	—	38 514	—
Ratio dette nette/BAILA ajusté sur 12 mois consécutifs¹⁾²⁾	1,79x	—	1,19x	—	1,79x	—	1,19x	—
Bénéfice net (perte nette) par action — de base	(0,07)	—	0,03	—	(0,06)	—	0,07	—
Bénéfice net (perte nette) par action — dilué(e)	(0,07)	—	0,03	—	(0,06)	—	0,07	—
Bénéfice net ajusté par action — de base ¹⁾	0,10	—	0,11	—	0,21	—	0,21	—
Bénéfice net ajusté par action — dilué ¹⁾	0,10	—	0,10	—	0,21	—	0,21	—
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	21 751	71,1 %	18 009	73,4 %	43 575	72,9 %	35 897	73,1 %
Musique pour entreprises	8 828	28,9 %	6 518	26,6 %	16 182	27,1 %	13 177	26,9 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %
Produits par région								
Canada	14 819	48,5 %	14 045	57,3 %	29 346	49,1 %	28 122	57,3 %
États-Unis	4 969	16,2 %	2 930	11,9 %	9 499	15,9 %	5 674	11,6 %
Autres pays	10 791	35,3 %	7 552	30,8 %	20 912	35,0 %	15 278	31,1 %
Produits	30 579	100,0 %	24 527	100,0 %	59 757	100,0 %	49 074	100,0 %

Notes :

- 1) Voir les rubriques *Information prospective* et *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2 et pour un rapprochement avec les mesures financières conformes aux IFRS les plus facilement comparables, voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 7.
- 2) Le ratio dette nette/BAILA ajusté est le quotient de la dette nette divisée par le BAILA ajusté sur 12 mois consécutifs.
- 3) Les intérêts payés durant le T2 2018 ont été de 549 \$ (310 \$ au T2 2017) et de 845 \$ pour le cumul 2018 (570 \$ pour le cumul 2017).

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le BAIIA ajusté, la marge du BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice net ajusté par action, les flux de trésorerie disponibles ajustés, la dette nette et le ratio dette nette/BAIIA ajusté constituent des mesures non conformes aux IFRS que la société utilise pour évaluer sa performance opérationnelle. Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS* à la page 2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du bénéfice net avec le BAIIA ajusté.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018	T2 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	1 405	(3 115)	3 449
Charges financières (produits financiers), montant net	1 269	373	1 806	1 021
Variation de la juste valeur des placements	697	(250)	1 131	(159)
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	487	(477)	899
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	718	546	1 339	1 120
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 508	3 982	9 049	7 169
Rémunération fondée sur des actions	312	298	506	588
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	709	444	1 022	770
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	935	7 360	1 244
BAIIA ajusté	9 452	8 220	18 621	16 101
Charges financières, montant net	(1 269)	(373)	(1 806)	(1 021)
Impôts	941	(487)	477	(899)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(718)	(546)	(1 339)	(1 120)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(2 999)	(1 409)	(4 843)	(2 449)
Bénéfice net ajusté	5 407	5 405	11 110	10 612

Le tableau suivant présente le rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avec les flux de trésorerie disponibles ajustés.

	Trimestres clos les		Semestres clos les	
	30 septembre 2017	30 septembre 2016	30 septembre 2017	30 septembre 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018	T2 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 710	3 620	2 121	6 342
<i>Ajouter/déduire :</i>				
Dépenses d'investissement	(1 705)	(871)	(2 916)	(1 503)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation	273	1 755	7 528	5 299
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	935	7 360	1 244
Flux de trésorerie disponibles ajustés	6 853	5 439	14 093	11 382

Le tableau suivant présente le calcul de la dette nette.

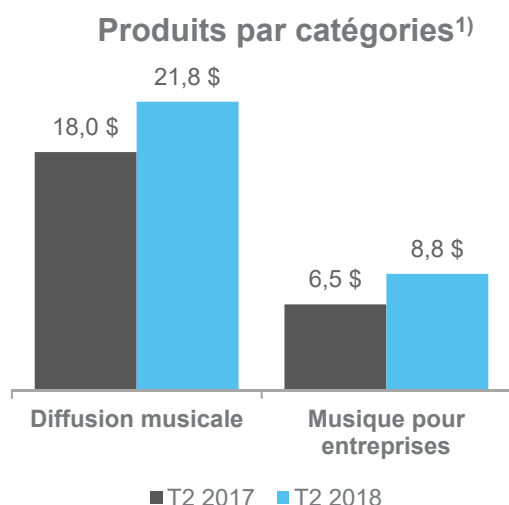
(en milliers de dollars canadiens)	30 septembre 2017	31 mars 2017	30 septembre 2016
Facilité renouvelable	67 433	41 040	41 131
(Trésorerie et équivalents de trésorerie)	(2 188)	(5 862)	(2 617)
Dette nette	65 245	35 178	38 514

RÉSULTATS FINANCIERS POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

Produits

Les produits du deuxième trimestre de 2018 ont progressé de 24,7 % pour atteindre 30,6 millions de dollars, par rapport aux 24,5 millions de dollars du deuxième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance interne des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de musique et de matériel dans le secteur de la musique pour entreprises.

Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 20,8 % ou de 3,8 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

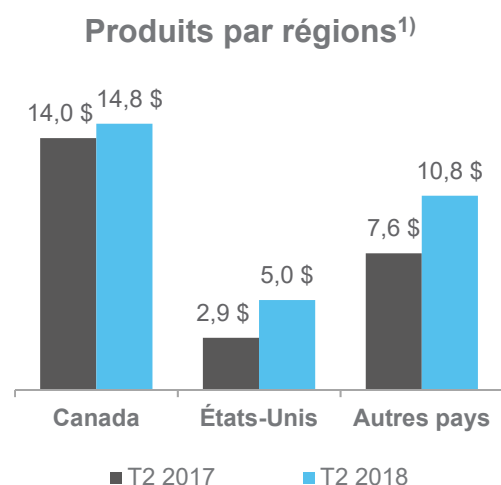
- ▲ Acquisition de Classica au cours de l'exercice 2017 et de Yokee Music et C Music en mai 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 35,4 % ou de 2,3 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de SBA et de SMA en juillet 2017.
- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 5,5 % ou de 0,8 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 69,6 % ou de 2,1 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Apport de l'acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

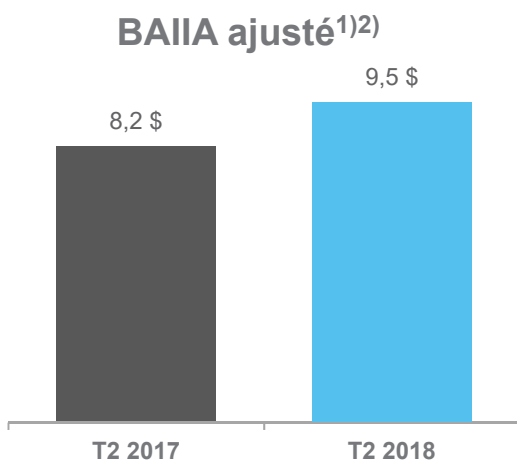
Autres pays

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 42,9 % ou de 3,2 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisition de Classica, Yokee, SBA, SMA et C Music.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018 % des produits	T2 2017 % des produits	Variations	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	10 786 \$ 35,3 %	8 399 \$ 34,2 %	2 387 \$ 28,4 % ▲	Essentiellement les acquisitions et les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel.
Frais de vente et de marketing	3 600 \$ 11,8 %	2 894 \$ 11,8 %	706 \$ 24,4 % ▲	Principalement les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes et à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de technologies de l'information et de recherche et développement	3 079 \$ 10,1 %	2 190 \$ 8,9 %	889 \$ 40,6 % ▲	Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	10 258 \$ 33,5 %	4 501 \$ 18,4 %	5 757 \$ 127,9 % ▲	Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	5 226 \$ 17,1 %	4 528 \$ 18,5 %	698 \$ 15,4 % ▲	Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS, aux pages 2 et 7.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, contre 8,2 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017, soit une hausse de 15,0 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 30,9 % au deuxième trimestre de 2018, contre 33,5 % au deuxième trimestre de 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, partiellement contrebalancées par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et à la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les **coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers** consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 19) et aux coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières (produits financiers) a augmenté pour s'établir à 1,3 million de dollars, comparativement à un montant net de 0,4 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle ainsi qu'à la perte de change.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte sur la juste valeur de 0,7 million de dollars a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2018, comparativement à un profit de 0,3 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Cette variation est imputable à la conversion en dollars américains compte tenu du cours de change plus faible.

Impôts

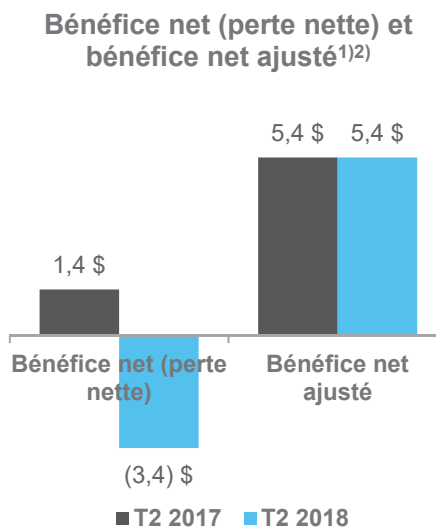
Le recouvrement d'impôts s'est élevé à 0,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,5 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le deuxième trimestre de 2018 s'est établi à 21,7 %, par rapport à 25,7 % pour le deuxième trimestre de 2017. La baisse de l'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

La perte nette s'est chiffrée à 3,4 millions de dollars ((0,07) \$ par action) au deuxième trimestre de 2018, comparativement à un bénéfice net de 1,4 million de dollars (0,03 \$ par action) au deuxième trimestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques, à la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et à la variation défavorable de la juste valeur des placements et de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et le recouvrement d'impôts. Les frais juridiques sont en grande partie non récurrents et ont été encourus principalement en vue des procédures de révision inter partes pour invalider les brevets détenus par Music Choice qui sont en cause (se reporter à la page 19).

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le deuxième trimestre de 2018 est demeuré inchangé par rapport à celui du deuxième trimestre de 2017 qui s'établissait à 5,4 millions de dollars (0,10 \$ par action), les frais financiers et les charges nettes d'impôt plus élevés ayant été contrebalancés par la hausse du BAIIA ajusté.



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Résultats trimestriels

Les produits ont augmenté au cours des huit derniers trimestres, passant de 23,1 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à 30,6 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Cette augmentation traduit principalement l'intégration fructueuse des acquisitions ainsi que les nouveaux contrats conclus aux États-Unis, au Canada et dans les autres pays. Le recul consécutif des produits au premier et au deuxième trimestres de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale et de l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le BAIIA ajusté a progressé, passant de 8,0 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à 9,5 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Cette hausse est principalement attribuable à l'intégration fructueuse des acquisitions et aux nouvelles ententes. Le recul du BAIIA ajusté au premier trimestre de 2017 par rapport au quatrième trimestre de 2016 s'explique essentiellement par une diminution des produits non récurrents provenant des activités de diffusion musicale, par des coûts marginaux liés aux acquisitions et par l'incidence défavorable du change entre le dollar canadien et le dollar américain.

Le bénéfice net (la perte nette) a fluctué au cours des huit derniers trimestres et est passé d'un bénéfice net de 3,2 millions de dollars au troisième trimestre de l'exercice 2016 à une perte nette de 3,4 millions de dollars au deuxième trimestre de l'exercice 2018. Au quatrième trimestre de 2016, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé qui se rapportent à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 3,4 millions de dollars, contrebalancés par une perte sur la juste valeur des placements de 1,1 million de dollars relative au cours de change défavorable entre le dollar canadien et le dollar américain. Au quatrième trimestre de 2017, la société a comptabilisé un recouvrement d'impôt à la constatation d'actifs d'impôt différé se rapportant à des pertes fiscales de filiales à l'étranger de 5,1 millions de dollars. Au premier trimestre de 2018, la baisse du bénéfice net est principalement attribuable à des frais juridiques et une charge d'amortissement des immobilisations incorporelles plus élevés en raison des acquisitions. Au deuxième trimestre de 2018, la perte nette est principalement attribuable à des frais juridiques et à des charges financières plus élevés, contrebalancés en partie par un recouvrement d'impôts.

Sommaire des résultats trimestriels consolidés

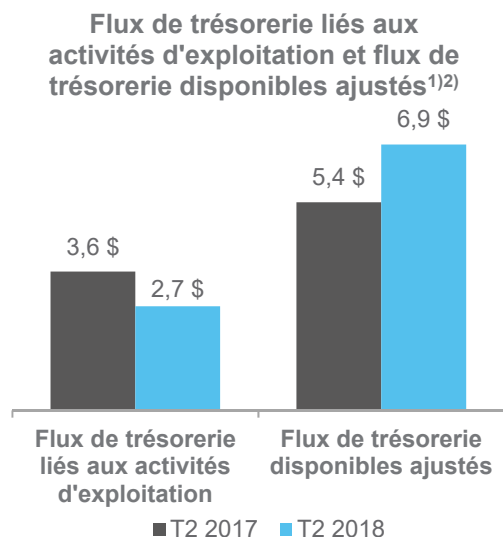
(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
Produits par catégorie								
Diffusion musicale	21 751	21 824	19 708	19 295	18 009	17 888	19 425	17 013
Musique pour entreprises	8 828	7 354	6 794	6 630	6 518	6 659	6 233	6 076
Total des produits	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089
Produits par région								
Canada	14 819	14 527	14 000	14 004	14 045	14 077	13 500	13 759
International ¹⁾	15 760	14 651	12 502	11 921	10 482	10 470	12 158	9 330
Total des produits	30 579	29 178	26 502	25 925	24 527	24 547	25 658	23 089
Produits récurrents	26 175	25 010	22 683	21 944	21 584	21 401	21 860	19 699
Produits récurrents en pourcentage du total des produits	85,6 %	85,7 %	85,6 %	84,6 %	88,0 %	87,2 %	83,7 %	85,3 %
BAIIA ajusté	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169
Bénéfice net (perte nette) par action – de base	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06
Bénéfice net (perte nette) par action – dilué	(0,07)	0,01	0,09	0,05	0,03	0,04	0,06	0,06
Bénéfice net ajusté	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194
Bénéfice net ajusté par action – de base	0,10	0,11	0,21	0,12	0,11	0,10	0,14	0,12
Bénéfice net ajusté par action – dilué	0,10	0,11	0,20	0,12	0,10	0,10	0,14	0,12

Note : 1) Le poste « International » désigne tous les territoires à l'extérieur du Canada.

Rapprochement des mesures trimestrielles non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Trimestres clos les							
	30 sept. 2017	30 juin 2017	31 mars 2017	31 déc. 2016	30 sept. 2016	30 juin 2016	31 mars 2016	31 déc. 2015
	Exercice 2018	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2016
Bénéfice net (perte nette)	(3 395)	280	4 608	2 660	1 405	2 044	3 247	3 169
Charges financières (produits financiers), montant net	1 269	537	1 006	9	373	648	836	(810)
Variation de la juste valeur des placements	697	434	334	(583)	(250)	91	1 113	(646)
Charge (recouvrement) d'impôts	(941)	464	(5 201)	706	487	412	(1 428)	920
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	718	621	724	574	546	574	594	609
Amortissement des immobilisations incorporelles	4 508	4 541	3 895	3 686	3 982	3 187	2 624	3 443
Rémunération fondée sur des actions	312	194	372	372	298	290	390	369
Charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées	709	313	688	550	444	326	319	227
Frais liés au PAPE et obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC	—	—	—	—	—	—	21	—
Coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	5 575	1 785	2 620	743	935	309	503	728
BAIIA ajusté	9 452	9 169	9 046	8 717	8 220	7 881	8 219	8 009
Charges financières (produits financiers), montant net	(1 269)	(537)	(1 006)	(9)	(373)	(648)	(836)	810
Charge (recouvrement) d'impôts	941	(464)	5 201	(706)	(487)	(412)	1 428	(920)
Amortissement des immobilisations corporelles et radiations	(718)	(621)	(724)	(574)	(546)	(574)	(594)	(609)
Charge d'impôts liée à la variation de la juste valeur des placements, à la rémunération fondée sur des actions, aux charges liées aux unités d'actions incessibles, aux unités d'actions attribuées en fonction de la performance et aux unités d'actions différées, à l'amortissement des immobilisations incorporelles, aux frais liés au PAPE et à l'obligation au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC, ainsi qu'aux coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers	(2 999)	(1 844)	(1 983)	(1 264)	(1 409)	(1 040)	(1 082)	(1 096)
Bénéfice net ajusté	5 407	5 703	10 534	6 164	5 405	5 207	7 135	6 194

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 2,7 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à des entrées de trésorerie de 3,6 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La baisse est attribuable avant tout à la progression des charges générales et administratives. Cette diminution a été neutralisée en partie par la baisse des impôts payés et la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 6,9 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 5,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et à la baisse des impôts payés, facteurs qui ont été compensés en partie par la hausse des pertes de change et des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 6,8 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à des sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement de 2,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2017. La variation nette de 9,2 millions de dollars tient essentiellement à la hausse de la facilité de crédit renouvelable pour les acquisitions de SBA et de SMA, contrée par la diminution du remboursement d'autres crédetes.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 10,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2018, comparativement à 1,9 million de dollars au deuxième trimestre de 2017. La variation nette de 8,5 millions de dollars est imputable surtout aux acquisitions de SBA et de SMA au deuxième trimestre de 2018.

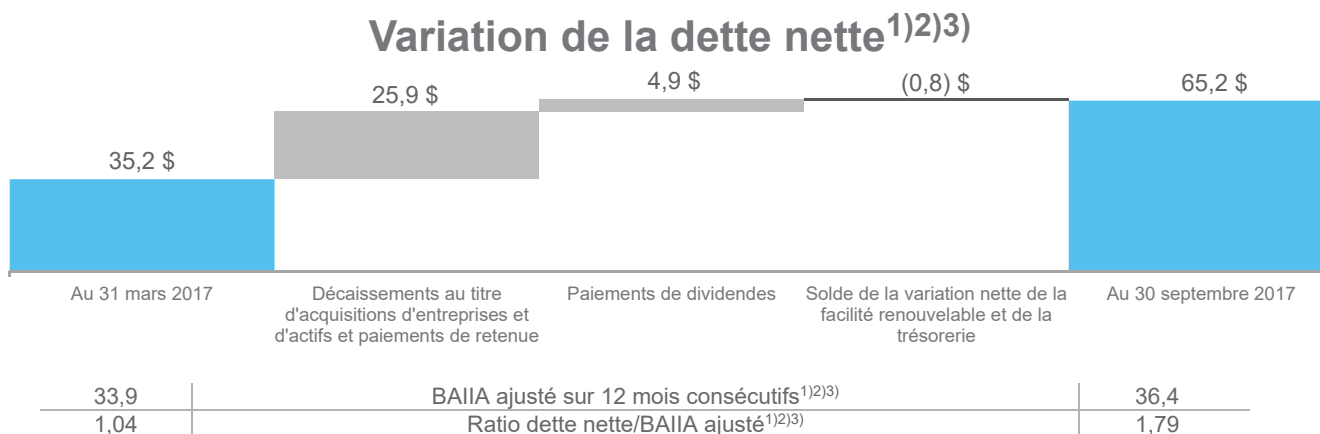
Obligations contractuelles

La société est liée par des obligations contractuelles assorties d'échéances variées, principalement les contrats de location de bureaux, les obligations financières prévues aux termes de sa convention de crédit, sa licence de diffusion et ses engagements relatifs aux redevances de droits d'auteur. Il n'y a eu aucune modification importante à ces obligations depuis le 31 mars 2017, à l'exception des obligations liées à la location de bureaux.

Contrat de location simple

Le 9 mai 2016, la société a signé une lettre d'intention visant le renouvellement de son contrat de location et l'ajout d'une superficie additionnelle dans le nouvel immeuble en construction situé au 99, rue Prince, à Montréal, dont la date de commencement est le 1^{er} juillet 2017. Le renouvellement du contrat est pour une période de cinq ans et une option de prolongation de cinq ans supplémentaires est prévue. Au 30 septembre 2017, l'engagement restant estimé aux termes du contrat de location simple visant ces locaux s'élève à 6,8 millions de dollars.

Le tableau qui suit résume la variation nette de la dette nette au cours du semestre clos le 30 septembre 2017, avec les ratios correspondants :



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS, aux pages 2 et 7.
- 3) Le BAIIA ajusté est calculé sur les 12 derniers mois pour le calcul du ratio dette nette/BAIIA ajusté.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau qui suit montre les principales variations de la situation financière consolidée de la société pour le semestre clos le 30 septembre 2017 :

(en milliers de dollars canadiens)	30 sept. 2017	31 mars 2017	Variations	Principaux facteurs
<i>Créances clients et autres débiteurs</i>	32 685 \$	27 020 \$	5 665 \$ ▲	Les débiteurs liés aux acquisitions et aux ventes additionnelles du secteur de la diffusion musicale aux États-Unis et du secteur de la musique pour entreprises au Canada.
<i>Immobilisations incorporelles</i>	57 191 \$	49 519 \$	7 672 \$ ▲	Principalement la comptabilisation des immobilisations incorporelles liées aux acquisitions, contrebalancée par l'amortissement de la période à l'étude.
<i>Goodwill</i>	82 206 \$	68 788 \$	13 418 \$ ▲	Le goodwill résultant des acquisitions de SMA, de Yokee Music, de SBA et de C Music.
<i>Créditeurs et charges à payer</i>	33 541 \$	29 783 \$	3 758 \$ ▲	Surtout les créditeurs découlant des acquisitions et le calendrier de paiements aux fournisseurs.
<i>Facilité renouvelable</i>	67 433 \$	41 040 \$	26 393 \$ ▲	Essentiellement les acquisitions, le dividende trimestriel et les paiements de la contrepartie conditionnelle et du solde à payer sur les acquisitions d'entreprises.
<i>Contrepartie conditionnelle et solde à payer sur les acquisitions d'entreprises, y compris la partie courante</i>	22 243 \$	18 801 \$	3 442 \$ ▲	Principalement la comptabilisation de la contrepartie conditionnelle pour Yokee Music, SMA et C Music, contrée par la contrepartie conditionnelle payée pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica On the Spot.

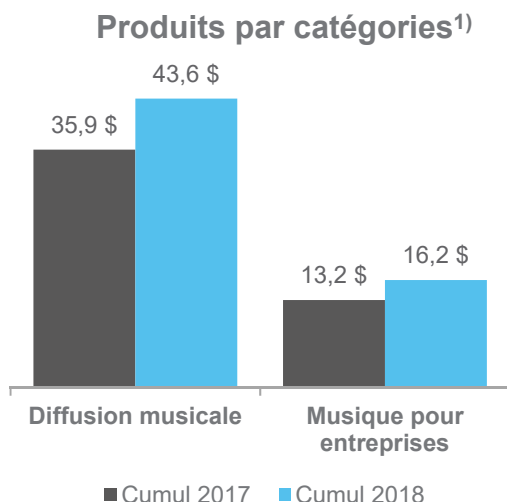
RÉSULTATS FINANCIERS

POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 septembre 2017 et 2016

Produits

Les produits du premier semestre de l'exercice 2018 (« cumul 2018 ») ont progressé de 21,8 % pour atteindre 59,8 millions de dollars, par rapport aux 49,1 millions de dollars du premier semestre de l'exercice 2017 (« cumul 2017 »). Cette hausse est principalement attribuable aux acquisitions de Yokee Music et de Classica, combinées à la croissance des services de vidéo sur demande aux États-Unis ainsi qu'aux ventes additionnelles de produits et services musicaux et de matériel dans le secteur de la musique pour entreprises.

Tendances des produits par catégories



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Diffusion musicale

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 21,4 % ou 7,7 millions de dollars des produits tirés de la diffusion musicale par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

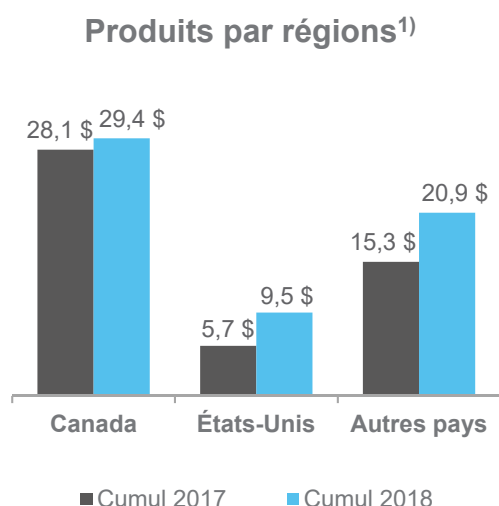
- ▲ Acquisitions de Classica au cours de l'exercice 2017 et de Yokee Music et de C Music en mai 2017.
- ▲ Croissance interne sur le marché américain, principalement les services de vidéo sur demande.

Musique pour entreprises

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 22,8 % ou de 3,0 millions de dollars des produits tirés de la musique pour entreprises par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de SBA et de SMA.
- ▲ Croissance interne des ventes de services d'installation et de matériel liées à l'affichage numérique.

Tendances des produits par régions



Note :

1) En millions de dollars canadiens.

Canada

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 4,4 % ou de 1,3 million de dollars des produits générés au Canada par rapport au premier semestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Croissance interne des services d'affichage numérique.

États-Unis

Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 67,4 % ou 3,8 millions de dollars des produits générés aux États-Unis par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Apport de l'acquisition de Yokee Music et croissance interne attribuable aux services de vidéo sur demande.

Autres pays

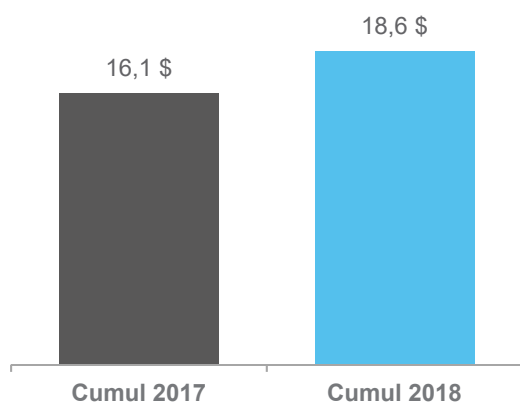
Les facteurs ayant le plus contribué à la hausse de 36,9 % ou de 5,6 millions de dollars des produits générés dans les autres pays par rapport au deuxième trimestre de 2017 sont les suivants (la flèche exprime le sens de la variation) :

- ▲ Acquisitions de Classica, de Yokee, de SBA, de SMA et de C Music.

Charges d'exploitation

(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018 (cumul) % des produits	T2 2017 (cumul) % des produits	Variations (cumul)	Principaux facteurs
Frais liés à la programmation musicale, coût des services et frais liés au contenu	21 047 \$ 35,2 %	17 140 \$ 34,9 %	3 907 \$ 22,8 %	▲ Essentiellement les acquisitions et les coûts liés aux ventes de services d'installation et de matériel.
Frais de vente et de marketing	7 165 \$ 12,0 %	5 913 \$ 12,0 %	1 252 \$ 21,2 %	▲ Principalement les frais de vente additionnels liés aux acquisitions récentes et à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance.
Frais de technologies de l'information et de recherche et développement	6 057 \$ 10,1 %	4 539 \$ 9,2 %	1 518 \$ 33,4 %	▲ Essentiellement les frais de TI connexes à Yokee Music et les coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir les nouvelles technologies et la croissance.
Charges générales et administratives	15 755 \$ 26,4 %	7 983 \$ 16,3 %	7 772 \$ 97,4 %	▲ Surtout l'accroissement des frais juridiques, des coûts liés à l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir l'expansion à l'échelle internationale et des charges administratives liées aux récentes acquisitions.
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et radiations	10 388 \$ 17,4 %	8 289 \$ 16,9 %	2 099 \$ 25,3 %	▲ Principalement l'entrée d'immobilisations incorporelles dans le cadre d'acquisitions.

BAlIA ajusté¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS, aux pages 2 et 7.

Le **BAlIA ajusté** a atteint 18,6 millions de dollars au premier semestre de 2018, contre 16,1 millions de dollars au premier semestre de 2017, soit une hausse de 15,7 %. La marge du BAlIA ajusté s'est établie à 31,2 % au premier semestre de 2018, contre 32,8 % au premier semestre de 2017. L'augmentation du BAlIA ajusté est d'abord attribuable aux acquisitions réalisées au cours des exercices 2017 et 2018, partiellement contrebalancées par la hausse des charges d'exploitation liées à l'expansion à l'échelle internationale. La baisse de la marge du BAlIA ajusté découle essentiellement des acquisitions récentes de Yokee Music, de SBA et de SMA, des ventes additionnelles de services d'installation et de matériel et de la modification globale des gammes de produits dont les marges sont plus modestes.

Les coûts d'acquisition, frais juridiques, charges de restructuration et autres coûts divers consistent principalement en des coûts liés aux litiges (se reporter à la page 19) et aux coûts liés à l'intégration de nos acquisitions récentes.

Charges financières (produits financiers), montant net

Le montant net des charges financières (produits financiers) a augmenté pour s'établir à 1,8 million de dollars, comparativement à un montant net de 1,0 million de dollars au premier semestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à la variation négative de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle, neutralisée en partie par le profit de change.

Variation de la juste valeur des placements

Une perte de 1,1 million de dollars a été comptabilisée au premier semestre de 2018, comparativement à un profit de 0,2 million de dollars pour le premier semestre de 2017. Cette variation est imputable à la conversion à partir des dollars américains compte tenu du cours de change plus faible.

Impôts

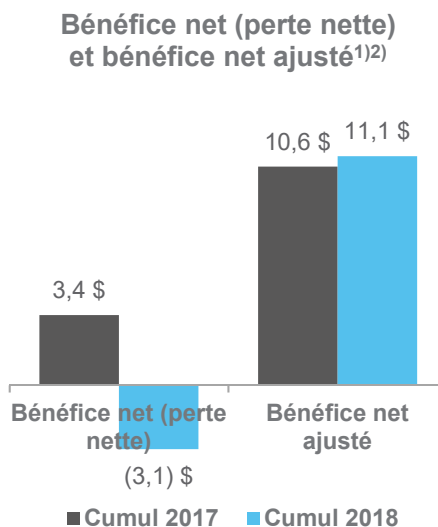
Le recouvrement d'impôts s'est élevé à 0,5 million de dollars au premier semestre de 2018, en regard d'une charge d'impôts de 0,9 million de dollars au premier semestre de 2017. Le taux d'impôt effectif pour le premier semestre de 2018 s'est établi à 13,3 %, par rapport à 20,7 % pour le premier semestre de 2017. La baisse de l'impôt effectif est principalement attribuable à la variation des différences permanentes.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfice net (perte nette) par action

La perte nette s'est chiffrée à 3,1 millions de dollars ((0,06) \$ par action) au premier semestre de 2018, comparativement à un bénéfice net de 3,4 millions de dollars (0,07 \$ par action) au premier semestre de 2017. La diminution est principalement attribuable à l'accroissement des frais juridiques, à la hausse de la charge d'amortissement des immobilisations incorporelles et de la variation défavorable de la juste valeur des placements et de la contrepartie conditionnelle, facteurs contrebalancés en partie par la hausse des résultats d'exploitation et le recouvrement d'impôts. Les frais juridiques sont en grande partie non récurrents et ont été encourus principalement en vue des procédures de révision inter partes pour invalider les brevets détenus par Music Choice qui sont en cause (se reporter à la page 19).

Bénéfice net ajusté et bénéfice net ajusté par action

Le bénéfice net ajusté pour le premier semestre de 2018 s'est établi à 11,1 millions de dollars (0,21 \$ par action), en hausse comparativement au bénéfice net ajusté de 10,6 millions de dollars (0,21 \$ par action) pour le premier semestre de 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté et au recouvrement d'impôts, facteurs contrebalancés par l'augmentation du montant net des charges financières.

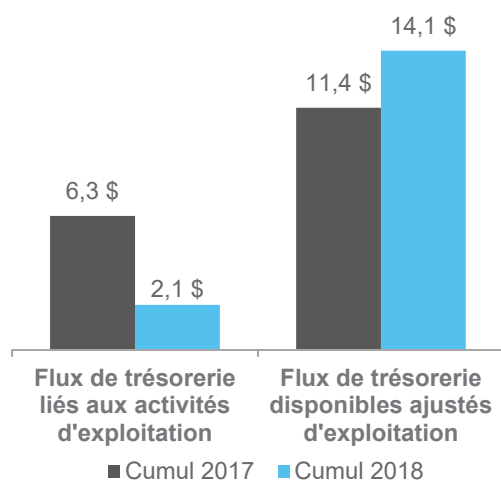


Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL POUR LES SEMESTRES CLOS LES 30 SEPTEMBRE 2017 ET 2016

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et flux de trésorerie disponibles ajustés¹⁾²⁾



Notes :

- 1) En millions de dollars canadiens.
- 2) Voir la rubrique *Renseignements supplémentaires sur les mesures non conformes aux IFRS*, aux pages 2 et 7.

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Les entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 2,1 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à des entrées de 6,3 millions de dollars au premier semestre de 2017. La baisse est attribuable avant tout à la variation négative nette des éléments du fonds de roulement associée à la hausse des créances clients, des dettes fournisseurs payées et des autres actifs courants, ainsi qu'à l'augmentation des charges générales et administratives. Cette diminution a été neutralisée en partie par la baisse des impôts payés et la hausse des résultats d'exploitation.

Flux de trésorerie disponibles ajustés

Les flux de trésorerie disponibles ajustés se sont élevés à 14,1 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 11,4 millions de dollars pour le premier semestre de 2017. La hausse est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA ajusté, au profit de change et au recouvrement d'impôts, facteurs qui ont été contrés en partie par la hausse des dépenses d'investissement.

Activités de financement

Les entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 16,8 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 0,1 million de dollars pour le premier semestre de 2017. La variation nette de 16,7 millions de dollars tient essentiellement à l'utilisation accrue de la facilité renouvelable pour les acquisitions de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA, contrée par le paiement de dividendes et la contrepartie conditionnelle versée pour Digital Music Distribution Pty Ltd. et Telefonica – On the spot ainsi que par le solde à payer sur l'acquisition de NüMedia.

Activités d'investissement

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 22,6 millions de dollars au premier semestre de 2018, comparativement à 7,0 millions de dollars pour le premier semestre de 2017. La variation nette de 15,6 millions de dollars est imputable surtout aux acquisitions de Yokee Music, de C Music, de SBA et de SMA.

Litiges opposant la société à Music Choice

Music Choice c. Stingray

Music Choice a déposé sa plainte initiale contre la société le 6 juin 2016, alléguant la violation de quatre brevets américains, soit les brevets américains 8,769,602, 9,357,245, 7,320,025 et 9,351,045. Le 12 août 2016, Music Choice a déposé sa première plainte modifiée, laquelle ajoutait un cinquième brevet américain, soit le brevet américain 9414121. La société a déposé sa réponse à la plainte initiale (y compris ses demandes reconventionnelles) le 30 août 2016, faisant valoir, entre autres, des défenses et demandes reconventionnelles de non-violation et de non-recevabilité. Le 2 septembre 2016, Music Choice a déposé sa deuxième plainte modifiée, ajoutant Stingray Music USA Inc. (« SMU ») à titre de défendeur, et la société et SMU ont déposé leurs réponses et demandes reconventionnelles les 23 septembre et 4 octobre 2016, respectivement. Depuis le début de l'affaire, les parties ont conjointement préparé et déposé auprès de la Cour une ordonnance de réglementation des rôles, une ordonnance préventive et une ordonnance visant l'information stockée électroniquement. Music Choice a par ailleurs déposé son argumentation quant à la violation des brevets le 12 septembre 2016, les parties ont échangé les renseignements initiaux, et la société a déposé son argumentation de non-recevabilité le 28 novembre 2016. Le 27 mars 2017, la société a déposé une requête de jugement sur les actes de procédures au motif que les brevets mentionnés ne sont pas recevables pour cause de manque de nouveauté et d'inventivité en vertu du titre 35, paragraphe 101, du US Code. Les parties ont échangé des argumentations modifiées quant à la violation des brevets et à la non-recevabilité le 28 avril 2017. De plus, le 14 novembre 2016, la société a déposé une réponse et des demandes reconventionnelles modifiées qui incluaient des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable fondée sur l'omission de David Del Beccaro (et des autres inventeurs) de présenter un produit offert par Music Choice Europe aux environs de 2001 au bureau des brevets et sur les fausses déclarations au bureau des brevets indiquant qu'ils sont les véritables inventeurs des brevets faisant l'objet du litige. Music Choice a présenté une requête visant le rejet des demandes reconventionnelles de conduite inéquitable de la société, à laquelle la société s'est opposée le 4 janvier 2017. Le 3 mai 2017, le juge chargé de l'affaire a émis un rapport et une recommandation rejetant la requête et le 6 septembre 2017, le tribunal a adopté le rapport et rejeté la requête de Music Choice. Le 6 juillet 2017, le tribunal a émis une ordonnance de type Markman interprétant certains termes des brevets mentionnés. Le 14 septembre 2017, Music Choice a abandonné sa plainte relative à l'un des cinq brevets faisant l'objet du litige (le brevet américain 8,769,602). Le 17 octobre 2017, la société a déposé une demande d'ajournement de la date du procès et des autres échéances de la procédure, dans la mesure où le PTAB a amorcé des procédures de révision inter partes à l'égard de trois des quatre brevets faisant l'objet du litige. Le 27 octobre 2017, le PTAB a commandé une révision inter partes à l'égard du quatrième brevet en litige, et le 30 octobre 2017, la société a déposé une requête pour suspension du litige dans l'attente du résultat des révisions inter partes. L'audience de la requête pour suspension est prévue pour le 21 novembre 2017. Le 2 novembre 2017, la Cour a accueilli la demande d'ajournement de la société et annulé la date de procès du 5 février 2018 et toutes les autres échéances des procédures en cours en attendant l'audience de la requête pour suspension. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. Aucune date de procès n'est pour le moment fixée.

Stingray c. Music Choice

SMU a déposé sa plainte le 30 août 2016, alléguant la concurrence déloyale aux termes de la Federal Lanham Act, la diffamation, la diffamation commerciale, la conduite délictuelle et la concurrence déloyale aux termes de la *common law* découlant d'une présentation fallacieuse de faits par Music Choice à l'égard de la nature, des caractéristiques et des qualités de la SMU et de ses produits et services aux clients actuels et potentiels de SMU, dans le but de nuire à la relation de SMU avec ses clients et à ses activités en général. Le 17 octobre 2016, Music Choice a déposé une demande de non-lieu en se fondant sur le fait que les plaintes de SMU sont forcloses. En réponse, le 3 novembre 2016, SMU a déposé une plainte modifiée, à la suite de quoi (le 7 décembre 2016), Music Choice a présenté une requête pour rejeter uniquement les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État. Music Choice a également présenté une requête pour transférer l'affaire à la Cour du district Est de la Pennsylvanie. Le 4 janvier 2017, SMU s'est opposée aux deux requêtes. Par ailleurs, SMU a présenté une requête afin de consolider l'affaire avec celle de Music Choice concernant la violation des brevets.

Le 16 mars 2017, la Cour a rejeté la requête de changement de lieu de procès de Music Choice et a accueilli la requête de consolidation présentée par SMU, ordonnant que cette poursuite soit consolidée pour toutes les questions préalables au procès avec la poursuite *Music Choice c. Stingray*. La requête de Music Choice de rejeter les demandes fondées sur les lois en vigueur dans l'État demeure en instance. Le 30 mars 2017, Music Choice a déposé sa réponse à la plainte de SMU (sauf en ce qui concerne les prétentions quant aux lois en vigueur dans l'État, qui demeurent assujetties à sa requête en instance de rejet) et a fait valoir une demande reconventionnelle contre SMU et la société. La demande reconventionnelle de Music Choice allègue que les entités Stingray ont fait un usage abusif de données confidentielles de Music Choice en violation de différents accords de non-divulgaration. Ces accords de non-divulgaration ont résulté de discussions tenues entre les parties concernant l'acquisition éventuelle de Music Choice par la société. Les entités de la société ont déposé une réponse à la demande reconventionnelle le 28 avril 2017, niant les allégations et faisant valoir différentes défenses affirmatives, notamment que Music Choice avait agi de manière frauduleuse et de mauvaise foi en ce qui concerne les accords de non-divulgaration. La communication préalable de la preuve est terminée et le travail d'enquête des experts a commencé. La date de procès est actuellement prévue pour le 5 février 2018.

Procédures judiciaires contre la SOCAN et Ré:Sonne

Entre le 2 mai 2017 et le 10 mai 2017, la société et ses clients – entreprises de distribution de radiodiffusion canadiennes (collectivement, les « opposants »), ont présenté une défense devant la Commission du droit d'auteur du Canada afin d'obtenir une réduction des tarifs et des conditions prescrits au titre des tarifs des services sonores payants pour la période 2007-2016. La SOCAN et Ré:Sonne (collectivement, les « sociétés de gestion collective ») se sont prononcés contre cette défense, mais de l'avis des opposants, ils ont échoué à présenter des solutions de rechange attrayantes autres que le maintien du statu quo. La Commission du droit d'auteur du Canada mènera ses délibérations, et la société s'attend à ce qu'une décision soit rendue dans environ 18 mois à 36 mois selon l'expérience passée et la complexité des procédures.

Transactions avec des parties liées

Les principaux dirigeants de la société sont le chef de la direction, le chef de la direction financière et certains autres membres importants de son personnel clé.

La rémunération des principaux dirigeants et administrateurs se détaille comme suit :

	Trimestre clos le 30 sept. 2017	Trimestre clos le 30 sept. 2016	Semestre clos le 30 sept. 2017	Semestre clos le 30 sept. 2016
(en milliers de dollars canadiens)	T2 2018	T2 2017	Cumul 2018	Cumul 2017
Avantages du personnel à court terme	1 213	890	2 148	1 671
Rémunération fondée sur des actions	233	207	392	367
Unités d'actions incessibles et unités d'actions attribuées en fonction de la performance	148	45	229	92
Unités d'actions différées	427	223	551	339
	2 021	1 365	3 320	2 469

Arrangements hors bilan

La société n'a aucun arrangement hors bilan autre que des contrats de location simple (lesquels ont été présentés à la rubrique *Obligations contractuelles*) qui ont ou sont raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante actuelle ou future sur sa situation financière consolidée, sa performance financière, sa trésorerie, ses dépenses d'investissement ou ses ressources en capital.

Information sur les actions en circulation

Les actions émises et en circulation et les options sur actions en circulation se détaillent comme suit :

	8 novembre 2017	30 septembre 2017
<i>Actions émises et en circulation</i>		
Actions à droit de vote subalterne	39 565 888	34 730 488
Actions à droit de vote subalterne variable	400 539	335 739
Actions à droit de vote multiple	16 294 285	16 294 285
	56 260 712	51 360 512
<i>Options sur actions en circulation</i>		
Options sur actions	2 016 280	2 016 280

La société a établi un régime d'options sur actions pour attirer et maintenir en poste des employés, des administrateurs, des dirigeants et des consultants. Ce régime prévoit l'attribution d'options sur actions à droit de vote subalterne. En vertu du régime, un nombre d'actions égal à 10 % des actions à droit de vote subalterne et des actions à droit de vote subalterne variable émises et en circulation ont été réservées aux fins d'émission. Au deuxième trimestre de 2018, 21 008 options ont été attribuées à des employés admissibles, sous réserve des critères d'acquisition fondés sur le nombre d'années de service, soit de 4 ans.

Facteurs de risques financiers

La société est exposée à un certain nombre de risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (notamment le risque de change et le risque de taux d'intérêt). Les états financiers consolidés intermédiaires et le rapport de gestion ne comprennent pas toute l'information sur la gestion des risques financiers exigée pour des états financiers annuels, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers annuels au 31 mars 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Facteurs de risque

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque de la société, il y a lieu de se reporter à la rubrique *Facteurs de risque* de la notice annuelle de la société datée du 8 juin 2017. La société n'est au fait d'aucun changement important ayant pu toucher les facteurs de risque depuis cette date.

Modifications comptables futures

Pour obtenir de l'information sur les modifications comptables futures, il y a lieu de se reporter à la page 41 des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Évaluation des contrôles et procédures de communication de l'information

Le « contrôle interne à l'égard de l'information financière » (CIIF) est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable, mais non absolue, que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS. Le chef de la direction et le chef de la direction financière, conjointement avec la direction, sont responsables d'établir et de maintenir des « contrôles et procédures de communication de l'information » (CPCI) et un CIIF adéquats aux termes du Règlement 52-109. Le cadre de contrôle interne de la société suit les critères énoncés dans la version de mai 2013 du document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (le « cadre COSO 2013 »).

La direction de la société, sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière, ont conçu le CIIF pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la conformité des états financiers destinés au public avec les IFRS et le cadre COSO 2013. Les CPCI ont été conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante concernant la société est portée à la connaissance du chef de la direction et du chef de la direction financière, et que l'information que la société est tenue de divulguer dans ses déclarations annuelles, ses déclarations intermédiaires et les autres rapports qu'elle dépose ou soumet conformément à la législation sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par la loi.

Aucun changement ayant eu ou susceptible d'avoir des conséquences importantes sur le CIIF de la société n'est survenu au cours de la période considérée.

L'évaluation et la conclusion de la direction concernant la conception du CIIF de la société au 9 novembre 2017 ne tenait pas compte des contrôles et procédures liés aux activités de Classica GmbH, de Think Inside the Box (Nature Vision), de C Music Entertainment Ltd., Yokee Music LTD., Satellite Music Australia PTY Ltd. et SBA Music PTY Ltd. acquises au cours des exercices 2017 et 2018. En effet, la société s'est prévalu de la disposition 3.3 (1)b) du Règlement 52-109, qui l'autorise à exclure ces acquisitions du périmètre de l'évaluation de la conception et de l'efficacité de son CIIF, et ce, pendant un maximum de 365 jours suivant la date de l'acquisition.

Événements postérieurs à la clôture

Financement par voie de prise ferme

Le 10 octobre 2017, la société a conclu une convention avec un consortium de preneurs fermes selon laquelle les preneurs fermes ont convenu de faire l'acquisition, par voie de prise ferme, de 4 348 000 actions à droit de vote subalterne de la société au prix de 9,20 \$ l'action pour un produit brut de 40 002 \$ et un produit net de 38 402 \$. Le 7 novembre 2017, les preneurs fermes ont exercé une partie de leur option de surallocation et ont acquis 552 200 actions à droit de vote subalterne additionnelles à un prix de 9,20 \$ pour un produit brut de 5 080 \$ et un produit net de 4 877 \$.

Dividende

La politique de la société en matière de dividendes est assujettie au pouvoir discrétionnaire du conseil d'administration et peut varier en fonction notamment des flux de trésorerie disponibles, des résultats d'exploitation, de la situation financière, des perspectives de croissance ou de tout autre facteur que le conseil d'administration juge pertinent.

Le 8 novembre 2017, la société a déclaré un dividende de 0,05 \$ par action à droit de vote subalterne, par action à droit de vote subalterne variable et par action à droit de vote multiple, dividende qui sera payable le 15 décembre 2017 ou vers cette date aux actionnaires inscrits en date du 30 novembre 2017.

Renseignements supplémentaires

Il est possible d'obtenir d'autres renseignements au sujet de la société sur son site Web www.stingray.com et sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

stingray.com

